



Beauvais,

Vendredi 20 mars à 15h00

Monsieur le Préfet,

Madame l'Inspectrice d'Académie,

L'évolution de la situation vous amène en lien avec les autorités ministérielles à étendre l'accueil des enfants de personnels soignants à tous les jours de la semaine y compris le mercredi, samedi et dimanche dès demain. À nouveau les personnels de l'Éducation Nationale en sont informés dans l'urgence.

Les personnels de l'Éducation Nationale sont très mobilisés depuis lundi pour assurer cet accueil, en plus d'assurer la continuité scolaire avec les élèves et les familles car, même si les volontaires en sont théoriquement dispensé-es, les enseignant-es, qui ont tous une forte conscience professionnelle, n'abandonnent pas leurs élèves ni leurs familles.

Mais, au risque de voir les bonnes volontés s'épuiser et les collègues mobilisé-es se désengager du volontariat, il faut absolument que les collectivités s'engagent à hauteur de leurs capacités. Les personnels de l'Éducation Nationale s'inquiètent à juste titre de leur sécurité et de celle de leurs proches.

Comment assurer leur protection face à des enfants parfois très jeunes nécessitant forcément des soins rapprochés, potentiellement porteurs du virus ?

Nous vous demandons de mettre en place immédiatement la protection des personnels volontaires, c'est une de vos obligations en tant qu'employeur car pour le moment, les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes. Des personnels volontaires vont cesser de l'être pour ces raisons.

Des professionnels de santé indiquent que les opérations de nettoyage doivent être réalisées chaque heure (toilette, clichés de portes, ...) et recommandent, pour les personnels encadrants, des masques et l'usage de tenue lavable à 60. Aujourd'hui rien de tout cela n'est prévu.

Pour les personnels de l'Éducation Nationale qui seront volontaires, en dehors de leurs heures de services, ils-elles doivent être couverts en cas d'accident de service ou d'accident

avec les enfants voire, comme c'est le cas dans d'autres départements, bénéficier d'heures supplémentaires.

Suite à une nouvelle directive ministérielle et à votre courrier de vendredi 20 mars, la FSU de l'Oise tient à vous interpeller sur les points suivants :

- **Un appel à une réserve citoyenne n'est-il pas possible ?** Les enseignant-es ne doivent pas être les seul-es et ne peuvent se substituer à l'absence d'implication de certaines collectivités dans cet accueil. Dans cette période de crise sanitaire, chacun-e doit prendre sa part de responsabilité.
- **Dans certains secteurs de notre département, des appels sont faits pour regrouper les enfants dans des collèges.** Cette consigne va à l'encontre de la politique de confinement qu'exigent les ministres de la Santé et de l'Intérieur. De plus les équipements sanitaires de ces structures ne sont pas adaptés pour des enfants de l'école maternelle (comme d'ailleurs certaines écoles élémentaires).
- **Dans certaines circonscriptions (Beauvais Nord et Sud), les enfants des personnels soignant-es sont regroupés sur des pôles proches des lieux de travail de leurs parents.** Cette organisation nous semble pertinente sur différents points (repères pour les enfants, nettoyage sur moins de lieux, enseignant-es qui peuvent encadrer des petits groupes...).
- **Beaucoup d'enseignant-es, éloignés de leur lieu de travail,** ne peuvent se porter volontaires à cause du trajet. Est-il possible de mettre en place un dispositif qui permettrait à ces collègues d'encadrer des enfants du personnel soignant au plus près de chez eux ?
- D'autres personnels de l'Éducation Nationale sont volontaires mais ne sont pas appelés.
- Quelles dispositions sont prévues pour les personnels volontaires les mercredis et le week-end ? Les personnels ont besoin d'être couverts lors de leurs déplacements.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet Madame l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Oise, nos sincères salutations et soyez assurés de notre attachement au service public et laïque d'éducation.

Pierre Ripart

Secrétaire Départemental SNUipp-FSU

Bénédicte Viguié

Co-secrétaire départementale FSU



PR.

